drons les règlements pour permettre aux délégués de ces Chambres de prendre part à l'étude des questions qui vous seront soumises.

Je suis heureux de porter à votre connaissance qu'avec ces adhésions nouvelles, la Fédération des Chambres de Commerce de la province de Québec sera composée de vingt-et-une Chambre-sœurs sur un nombre total de vingt-cinq en activité, et un fait important que je dois vous signaler, c'est que quelques-unes des Chambres fédérées ne sont devenues actives que depuis qu'elles se sont jointes à nous pour l'étude des questions commerciales. Elles se sont rendu compte du peu de succès obtenu pour le règlement des difficultés dans la pratique des affaires en agissant isolément, soit auprès des compagnies de transport ou autres, soit en s'adressant aux autorités pour faire disparaître certains inconvénients préjudiciables au commerce, etc.. Elles ont compris non seulement que tous les problèmes commerciaux trouveraient plus facilement leur solution en étant soumis à l'étude préalable d'hommes du métier, mais qu'elles disposeraient d'une beaucoup plus grande force d'action, grâce à la Fédération, afin de promouvoir les projets propres à l'avancement du commerce et de sauvegarder ses intérêts.

Je m'empresse d'avouer que les résultats déjà obtenus dépassent mon attente et j'espère qu'avant longtemps, les autres corps qui ne se sont pas joints à nous, bénéficiant de l'expérience de leurs devanciers, comprendront tout l'avantage qu'ils retireraient de cette Fédération, tant dans leur intérêt que dans celui de la communauté commerciale, en venant lui fournir le concours de leur expérience durant les quelques jours de délibération que les délégués des corps de commerce les plus importants de la province consacrent à l'étude des divers problèmes de législation douanière ou commerciale.

L'an dernier, dans les remarques que j'avais l'honneur de